



DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL

10, Rue de La Caillère – BP 18 – 18230 SAINT-DOULCHARD

Tél. : 02.48.27.54.30 - Fax : 02.48.24.04.78

@Mail : secretariat@cher.fff.fr - Site Internet: <http://cher.fff.fr>

Siret : 31042710900023 - IBAN : FR76 1480 6180 0036 3249 9000 062 – BIC : AGRIFRPP848

CONVOCAATION

Saint-Doulchard, le 25 Septembre 2024

Nos Réf :

MT/YH/62-2024

Objet:

Ordre du jour Assemblée Générale

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale du District du Cher de Football qui se tiendra le **Samedi 12 Octobre 2024** à la **Salle des Fêtes, route de Marmagne (Stade), de La Chapelle St Ursin, à partir de 09H00 (émargement dès 8h15)**, et dont vous trouverez ci-joint l'ordre du jour.

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 29 Juin 2006, une amende sera infligée à tout club absent ou représenté à cette Assemblée Générale (Article 1 des Règlements Annexes/ Tarifs).

Lorsque le représentant d'un club n'en sera pas le Président, il devra être porteur d'un pouvoir de celui-ci, titulaire d'une licence et présenter une pièce d'identité en cours de validité afin d'émarger. Le représentant d'un club aura la possibilité de représenter quatre autres Associations à l'Assemblée Générale du District du Cher de Football (PJ).

Par ailleurs, conformément à la décision prise par le Comité Directeur en sa séance du **24/09/2024**, un club non présent ou non représenté lors de l'Assemblée Générale du District d'automne ne pourra pas bénéficier de la dotation financière prévue dans le cadre de l'opération **Aides aux Clubs départementaux de la saison concernée**.

Dans cette attente, recevez, Madame, Monsieur le (la) Président (e) nos salutations sportives.

Le Président,
Marc TERMINET

